



Regroupement familial (parent)

Par **amira**, le **12/10/2010** à **15:01**

Bonjour, femme de 27ans née en france, mariée, un enfant, voudrez avoir quelque renseingnemt sur le regroupement familial(mere).aceque j'ai le droit de faire le regroupement familial a ma mere qui resid sel en algerie sans resource sachons que j'ai une sel soeur qui mariee en suisse . ma mere neé en 1952 divorce plus de 20ans pere et decede plus de 11ans danc c moi la seul resource de ma mere mercie de me reprendre a ma question

Par **Maître marque**, le **12/10/2010** à **16:03**

Bonjour, j'ai noté que votre mère âgée de 52 ans, vit en Algérie, seule et vous souhaiteriez la faire bénéficier de la procédure de regroupement familial. Tout d'abord, étant née en France, dans quelles circonstances votre mère a résidé en France. Ensuite, les personnes pouvant bénéficier de ce régime sont le conjoint légitime et les enfants mineurs et de ce fait, vous ne pourrez pas solliciter le regroupement familial. Toutefois, étant Algérienne, votre mère peut bénéficier, sous certaines conditions, des dispositions de l'Accord franco algérien du 27 décembre 1968. Vous pouvez me contacter pour de plus amples renseignements au 0629923719. Bien à vous